

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

Date de convocation : 22 avril 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 28 avril 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle des associations de la commune de EPEGARD.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 14

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Martine SAINT-LAURENT.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT - Françoise MAILLARD - Isabelle VAUQUELIN.

Monsieur Joël LELARGE.

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET - Laurent VALLEE.

Monsieur le président ouvre la séance.

➤ Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Alain DEBUS.

➤ Procès-verbal du bureau communautaire du 31 mars 2025 – Adopté à l'unanimité.

➤ **ORDRE DU JOUR :**

Numéro délibération	Désignation
<b>TOURISME ET SPORT</b>	
n°1 n°2 n°3 n°4 n°5 n°6 n°7	<u>PROMO PRESTIGE – ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS :</u>  - REVISION REGLEMENT PROMO-PRESTIGE - COMPAGNIE ASPHALTE - CYCLISME ASSISTANCE – TOUR DE L'EURE DES JUNIORS - TENNIS CLUB DU NEUBOURG – TOURNOI INTERNATIONNAL FEMININ - SOCIETE MUNICIPALE HIPPIQUE DU NEUBOURG – COURSES DE TROT DE LA PENTECÔTE - FESTIVAL ROCK CELTIQUE– TOURVILLE-LA-CAMPAGNE - 170 ANS DU COMICE AGRICOLE DU NEUBOURG
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	
n°8	INITIATIVE EURE – SUBVENTION 2025

Monsieur Roger WALLART présente la délibération n°1

**TOURISME – SPORT**

Objet : PROMO PRESTIGE – Révision du règlement

Créé pour encourager les initiatives de valorisation du patrimoine (culturel, architectural, etc...), d'animation du territoire ou encore visant à favoriser l'esprit communautaire, le dispositif PROMO PRESTIGE propose, à travers son règlement, des aides à destination des communes et associations du territoire.

Pour plus de facilité dans la gestion et le traitement des demandes, il est proposé de :

- revenir à une date limite de dépôt le 1er mars et une réponse au plus tard le 30 avril de la même année,

Il est également proposé de :

- réservier le droit à la communauté de communes du pays du Neubourg à titre exceptionnel, sous réserve de crédits disponibles dans l'enveloppe annuelle, et après instruction de l'ensemble des demandes, d'octroyer une subvention supérieure aux montants prévus à l'article 5 du règlement du dispositif d'aides PROMO PRESTIGE pour tout projet revêtant un caractère spécifique tant dans son rayonnement, que dans son organisation (exemple : commémoration d'un anniversaire ; organisation d'une manifestation atypique ; développement d'une manifestation à une échelle plus importante ; ...).

Au préalable, il est proposé au bureau communautaire de se positionner sur le principe de révision du règlement « promo prestige » au regard du bilan qui sera fait dès à présent au titre de l'année 2025.

Ensuite, si accord sur le principe de révision du règlement, il sera proposé au bureau communautaire d'adopter le règlement du dispositif d'aides « PROMO PRESTIGE », approuvé par la commission tourisme et sport consultée par mail le 11 avril 2025, tel que présenté en annexe. Il est précisé que ces nouvelles dispositions seront expérimentées pendant un an et feront l'objet d'un bilan en fin d'année 2025, en vue d'éventuels ajustements.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu la délibération du conseil communautaire n°17 du 8 juin 2020 donnant délégation au bureau relative à l'adoption, à la modification de règlements intérieurs,

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

Vu la délibération du bureau n°8 du 2 décembre 2024 portant révision du règlement « promo prestige »,  
Vu l'avis de la commission tourisme et sport consultée, par mail, le 11 avril 2025 (10 réponses sur 18),  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- donne un accord de principe sur la révision du règlement « promo prestige » par 7 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions,
- décide d'adopter le règlement du dispositif d'aides PROMO PRESTIGE tel qu'il figure en annexe à la présente délibération par 8 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions,
- autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Roger WALLART passe au vote de la délibération n°1

**Adoptée à la majorité  
8 voix pour  
3 voix contre  
4 abstentions**

Monsieur WALLART présente la délibération n°2

**COMPETENCE TOURISME - SPORT**

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Festival « Et pop ! au château » Compagnie Asphalte

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, se tiendra le festival « Et pop ! au château » organisé par la Compagnie Asphalte, dirigée par Aline César, originaire du Neubourg.

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, la Compagnie Asphalte a l'ambition d'embarquer toujours plus de public et de marquer plus encore le lien profond entre le festival, le territoire et ses acteurs. En s'inscrivant en continuité avec le projet artistique et culturel « Anatomie d'une écorce / Transhumance », la compagnie mettra en jeu patrimoine rural, savoir-faire agricole et environnement paysager autour du Neubourg. L'installation végétale, minérale et animale conçue par Johnny LEBIGOT au cours de sa résidence envahira les abords du Vieux-Château, avec son bestiaire de chimères articulées et ses drôles de créatures qu'on dirait tout droit sorties du cirque de Calder. Au fil des spectacles, nous serons amenés à voir ce qui se cache sous l'écorce des êtres et des choses, nous serons également amenés à questionner notre relation au vivant et à la nature, mais aussi au patrimoine agricole et rural.

Le festival, se déroulera du 19 au 21 septembre 2025. Pendant 3 jours s'enchaîneront pas moins de 7 spectacles, 14 représentations et 4 impromptus sur 3 sites (Jardins et Verger du Vieux-Château, auditorium du Lycée agricole) et un site patrimonial du territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg.

Comme pour les précédentes éditions, le festival portera une attention particulière à la mixité, à l'inclusivité et l'intergénérationnel, par sa programmation, le travail poursuivi tout au long de l'année dans les établissements scolaires du territoire, la diversité des propositions (impromptus, ateliers, spectacles...), ses tarifs de 5 à 10 euros pour les spectacles payants et les nombreuses animations gratuites.

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4500 euros à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Il est donc proposé au bureau d'attribuer une subvention de 4500 euros à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 euros par demandeur et par an,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,  
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 (7 présents sur 18)  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 4500 euros à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château » session 2025,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 6574).

Monsieur Roger WALLART passe au vote de la délibération n°2

**Adoptée à l'unanimité  
Abstentions : 2**

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

Monsieur Roger WALLART présente la délibération n°3

**COMPETENCE TOURISME - SPORT**

Objet : PROMO-PRESTIGE - Subvention Cyclisme Assistance « Tour de l'Eure des Juniors » Edition 2025

Du 7 au 9 juin 2025, se déroulera le « Tour de l'Eure des Juniors », organisé par l'association Cyclisme Assistance. Il est prévu 3 jours de courses et 4 étapes.

Deux des quatre étapes concernent le territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg :

- Une étape contre la montre par équipe entre les communes d'Ecquetot et d'Iville avec la traversée de Cesseyville, Criquebeuf-la-Campagne, Crestot, Hectomare
- Une étape le Neubourg /Louviers, avec la traversée de 11 communes du territoire (Quittebeuf, Feuguerolles, Villettes, Venon, Cesseyville, Hectomare, Iville, Le Troncq, la Pyle, Tourville-la-Campagne et Fouqueville)

Axé sur la catégorie « Juniors », cet évènement est un véritable tremplin vers le circuit professionnel. Plusieurs vainqueurs ou participants de cette course sont aujourd'hui coureurs professionnels.

L'édition 2025 accueillera 28 équipes dont 4 étrangères (140 coureurs au total).

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Cyclisme Assistance, au titre du « Tour de l'Eure des Juniors », édition 2025.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre du dispositif Promo-Prestige, une subvention de 4 000 euros à l'association Cyclisme Assistance, au titre du « Tour de l'Eure des Juniors », édition 2025.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir au bureau, et notamment l'attribution de subventions dans la limite de 6 000,00 euros par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 (7 présents sur 18)

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association Cyclisme Assistance au titre du « Tour de l'Eure des Juniors », édition 2025,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 6574).

Monsieur Roger WALLART met au vote la délibération n°3

**Adoptée à l'unanimité  
Abstention : 1**

Monsieur Roger WALLART présente la délibération n°4

**COMPETENCE TOURISME - SPORT**

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Tournoi International féminin

Du 7 au 14 septembre 2025, se tiendra le 5<sup>ème</sup> tournoi international féminin 80 000 dollars au Neubourg. Unique en Normandie, ce tournoi s'inscrit dans le circuit féminin ITF (International Tennis Fédération) et sera parmi les mieux dotés. Il est le 7<sup>ème</sup> plus gros tournoi féminin en France.

Organisé par le Tennis Club Le Neubourg, il regroupera les meilleures joueuses mondiales. Environ 80 joueuses sont attendues et plus de 5 000 spectateurs.

En parallèle du tournoi, un certain nombre d'activités autour des thèmes suivants sera proposé :

- Dimanche : lancement de la compétition avec le premier tour des qualifications, séance de dédicace avec les joueuses et échanges de balles entre les partenaires et les joueuses
- Lundi : séance de dédicace avec les bénévoles du tournoi
- Mardi : échanges entre partenaires et joueuses du tournoi
- Jeudi : animation pour la lutte contre le cancer du sein, soirée des partenaires et des élus,
- Vendredi : animation sur le climat, soirée des bénévoles
- Samedi : tournoi des partenaires / élus
- Dimanche : tournoi des bénévoles.

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

Sans oublier l'accueil des élèves des écoles primaires du Neubourg, des collégiens du Neubourg et des résidents de l'EHPAD du Neubourg tout au long de la semaine. Les résidents des EHPAD des alentours sont également invités.

Considérant que cette manifestation participe à l'animation du territoire et au rayonnement du Pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement et a proposé l'octroi d'une subvention de 5000 euros en sa séance du 26 mars 2025.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 5 000 euros au Tennis Club Le Neubourg.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 euros par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 (7 présents sur 18),

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 5 000 euros au Club de Tennis Le Neubourg pour le tournoi féminin international 80 000 dollars édition 2025,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 65748).

Monsieur Roger WALLART met au vote la délibération n°4

**Adoptée à l'unanimité  
Abstentions : 4**

Monsieur Roger WALLART présente la délibération n°5

**COMPETENCE TOURISME et SPORT**

Objet : PROMO PRESTIGE - Action : Prix course hippique - Subvention 2025

En 2018, dans le cadre des courses de trot du week-end de la Pentecôte qu'elle organise chaque année sur l'hippodrome Henri Bonnel au Neubourg, la Société Municipale Hippique du Neubourg a créé un prix de course au nom de la communauté de communes du pays du Neubourg, initiative qu'elle a souhaité reconduire une nouvelle fois cette année.

L'édition 2025 se déroulera le week-end de la Pentecôte, complétée par le samedi 28 juin.

Considérant que cette action participe à l'animation et au rayonnement du territoire, la commission Tourisme et Sport s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3000 euros en sa séance du 26 mars 2025.

Il est donc proposé au bureau d'attribuer, au titre de Promo-Prestige, une subvention de 3000 euros à la Société Municipale Hippique du Neubourg.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 euros par demandeur et par an,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1611-4,

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 (7 présents sur 18),

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 3000 euros à la Société Municipale Hippique du Neubourg au titre de l'organisation de courses de trot lors du week-end de la Pentecôte 2025,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (l'article 6574).

Monsieur Roger WALLART met au vote la délibération n°5

**Adoptée à l'unanimité  
Abstentions : 3**

Monsieur Roger WALLART présente la délibération n°6

**COMPETENCE TOURISME - SPORT**

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Tourville-La-Campagne « Festival Rock Celtique »

# **PAYS DU NEUBOURG**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

Après une 1<sup>ère</sup> expérience réussie en 2017, avec un concert de rock celtique, organisé à l'occasion de la fête communale, la commune de Tourville-la-Campagne souhaite programmer tous les 3 ou 4 ans un festival de musique.

Pour cette 2<sup>ème</sup> édition, les organisateurs ont souhaité renouveler l'expérience des « Nuits Celtiques de Tourville ».

2 groupes sont attendus à partir de 19h00 avec en :

- 1<sup>ère</sup> partie : Hop Crushers
- 2<sup>ème</sup> partie : Lemonfly

Le concert, qui se tiendra dans la salle des fêtes de Tourville-la-Campagne, prévoit d'accueillir 250 personnes (commune de Tourville-la-Campagne et communes extérieures).

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du pays du Neubourg, la commission tourisme et sport s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 euros à la commune de Tourville-la-Campagne, au titre du festival de rock celtique « Les Nuits Celtiques de Tourville ».

Il est donc proposé au bureau communautaire d'attribuer, au titre du dispositif Promo Prestige, une subvention de 1 500 euros à la commune de Tourville-la-Campagne, au titre du festival de rock celtique « Les Nuits Celtiques de Tourville », qui sera organisé le 28 juin 2025.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2021 portant délégation de pouvoir au bureau, et notamment l'attribution de subvention dans la limite de 6 000,00 euros par demandeur et par an,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et sport du 26 mars 2025 (7 présents sur 18),

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le Bureau, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 2 000 euros à la commune de Tourville-la-Campagne, au titre du festival de rock celtique « Les Nuits Celtiques de Tourville », qui sera organisé le 28 juin 2025
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 6574).

Monsieur Roger WALLART met au vote la délibération n°6

**Adoptée à l'unanimité**  
**Abstention : 1**

Monsieur Roger WALLART présente la délibération n°7

#### **COMPETENCE TOURISME - SPORT**

Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention « 170 ans du Comice Agricole du Neubourg »

Cette année, le Comice Agricole du Neubourg, moment privilégié des éleveurs et éleveuses pour présenter au public leurs plus beaux spécimens, a fêté ses 170 ans, c'est pourquoi, au-delà du traditionnel concours, les organisateurs ont souhaité donner une dimension particulière à cet évènement avec notamment :

- La présentation de bovins de races confidentielles (Jersiaise, Angus, Here Ford, Française Frisonne Pie Noire, Bleu du nord, etc.)
- La participation de l'association Avicole de l'Eure, avec une large gamme de volailles
- La présentation de chiens de troupeau
- La présentation des filières lin du plateau
- Un concours des lycées agricoles
- Une démonstration de forge à quatre mains par une équipe de maréchaux-ferrants.

D'autres animations ont également eu lieu comme :

- Des tours de tracteur avec les jeunes agriculteurs du pays du Neubourg
- Des baptêmes de poney proposés aux plus jeunes autour de la place centrale.

Cet évènement s'est déroulé le dimanche 6 avril 2025. Les organisateurs ont comptabilisé plus de 5 000 visiteurs.

Cette manifestation était ouverte à tous les habitants du territoire de la communauté de communes, du département de l'Eure et de la région Normandie.

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 26 mars 2025 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association du comice Agricole du Neubourg pour la célébration de ses 170 ans.

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

Il est donc proposé au bureau d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association du Comice Agricole du Neubourg pour la célébration de ses 170 ans.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2021 portant délégation de pouvoir au bureau, et notamment l'attribution de subvention dans la limite de 6 000,00 euros par demandeur et par an,  
Vu l'avis favorable de la commission tourisme et sport du 26 mars 2025 (7 présents sur 18),  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association du Comice Agricole du Neubourg, au titre de l'anniversaire de ses 170 ans, organisé le 6 avril 2025,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2025 (Article 6574).

Monsieur WALLART passe au vote de la délibération n°7

**Adoptée à l'unanimité  
Abstentions : 3**

Monsieur PARIS présente la délibération n°8

**COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Objet : Partenariat Initiative Eure

L'Association Initiative Eure est membre du réseau Initiative France. Elle a pour objet, dans le respect des dispositions légales, de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME ou TPE.

Ses missions sont l'accompagnement et le financement des porteurs d'un projet de création, reprise ou développement d'entreprise. Ce financement peut se faire par la mobilisation d'un prêt sans intérêt ni garantie sur les fonds propres de l'association ou par la mobilisation de solutions de financement par d'autres partenaires comme le dispositif coup de pouce de la région Normandie. Initiative Eure fait partie des structures labellisées dans le dispositif régional « Ici Je Monte Ma Boîte ».

Initiative Eure réalise une action d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise du pays du Neubourg, à travers notamment des permanences organisées 1 jour par mois à la communauté de communes. En 2024, 19 porteurs de projet ont été reçus et 5 entreprises ont été financées pour un total de 68 000 euros de prêts d'honneur accordés.

En 2024, la communauté de communes et Initiative Eure ont également organisé le club des entrepreneurs, pour une rencontre entre professionnels qui a permis à 30 entreprises et partenaires du monde économique de se rencontrer et d'échanger au cours d'une matinée.

Afin de poursuivre les relations entre Initiative Eure et la communauté de communes en vue de favoriser le développement économique du pays du Neubourg, il est proposé de verser une participation financière annuelle à Initiative Eure selon les modalités décrites dans la convention ici annexée, soit 450 euros + 0.23 euros par habitant (5 634,89 euros pour une population totale de 22 543 habitants selon les dernières données de l'INSEE).

La commission Développement Economique a rendu un avis favorable quant à la poursuite du partenariat, au financement de l'association et à la signature de la convention dédiée.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16,  
Vu la délibération n° 17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,  
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide de poursuivre le partenariat avec Initiative Eure,
- décide de signer la convention dédiée ci-annexée et de verser une subvention sous forme d'une participation annuelle de 450 euros et 0.23 euros par habitant du territoire communautaire, soit une participation d'un montant total de 5 634,89 euros pour l'année 2025,

**PAYS DU NEUBOURG  
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**PROCES-VERBAL BUREAU du 28 AVRIL 2025**

- autorise le président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération,
- dit que les dépenses sont inscrites au budget général 2025 – article 65748.

Monsieur PARIS passe au vote de la délibération n°8

**Adoptée à l'unanimité**

*Le président clôture la séance à 20h00*